

BILAN

PLAN D'ACTION EN VERDISSEMENT 2021

•
Décembre 2021
•

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 





MOT DU MAIRE

En survolant cet imposant bilan, vous constaterez toute l'étendue des actions de verdissement réalisées dans MHM au cours de l'année. Si chaque geste de verdissement est important, la somme des efforts, elle, atteste de l'ampleur de ce que j'ose qualifier de petite révolution verte. Parce que tout le monde y a mis du sien : nos équipes, les organismes partenaires, les citoyens et citoyennes, les entreprises, les industries et institutions, et la Ville. Ainsi, grâce à la contribution de toutes et tous, beaucoup de travail a été accompli pour rendre notre territoire plus vert, plus joli, plus vivant et plus résilient.

À l'automne 2019, l'arrondissement donnait le ton avec sa **déclaration en faveur d'une offensive massive et collective en verdissement**, appuyée d'un investissement renouvelé de plus de 2 M\$. Depuis, la volonté de l'arrondissement d'augmenter le verdissement et la canopée s'est matérialisée, tout en favorisant l'implication citoyenne et en misant sur son immense potentiel.

Plus de **7800 arbres ont nouvellement pris racine sur notre territoire**, près de **3360 m² de béton et d'asphalte ont été retirés au profit d'un revêtement naturel et perméable**, **113 fosses en saillie ainsi que 900 bacs et pots sont devenus le berceau de végétaux**, **5 nouvelles ruelles vertes ont fleuri et 6 autres ruelles vertes ont été complétées ou bonifiées**. Mentionnons aussi l'ajout de 51 jardinets au jardin communautaire Dupéré, la création de 2 vergers urbains aux jardins communautaires Dupéré et Clément-Jetté, l'aménagement du parcours « Bio Diverse Cité » sur le boulevard Pierre-Bernard et l'application de la technique de la gestion différenciée dans différents parcs, sans oublier la mise en valeur de nos boisés et l'adoption de 2 séries de modifications

réglementaires favorisant le verdissement. Quelques premières méritent également leur place parmi les faits saillants : **la mise en place d'une grainothèque à la bibliothèque Maisonneuve, l'aménagement d'une noue drainante au nouveau skatepark Honoré-Mercier et la construction de 26 saillies drainantes**.

Mises ensemble, ces interventions contribuent toutes à redresser le déficit vert de l'arrondissement, à diminuer la présence d'îlots de chaleur et, plus globalement, à lutter contre les changements climatiques. Ces efforts sont donc en parfaite adéquation avec l'ambitieux Plan climat adopté par la Ville de Montréal, **duquel découle d'ailleurs une déclinaison locale, qui est en cours d'élaboration et qui fera l'objet d'un grand forum citoyen dans les prochains mois**.

Merci aux citoyennes et citoyens, aux organismes, aux institutions et aux entreprises qui nous aident à concrétiser notre vision. Beaucoup de travail a été accompli, mais la tâche est loin d'être achevée. Chacune et chacun peut et doit faire sa part.

Je compte sur nous!

Pierre Lessard-Blais
Maire de l'arrondissement



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a fait du verdissement une priorité ces dernières années, et on peut dire que ça commence à se voir. Encore en 2021, des investissements massifs ont été réalisés pour financer une foule de projets et, aussi, pour continuer d'aller chercher les expertises nécessaires à la concrétisation de ceux-ci. Ces efforts sont fondamentaux, et pour cause. En plus de contribuer grandement au bien-être citoyen, **les villes que l'on verdit sont plus résilientes, plus accueillantes, plus fraîches et plus belles**. C'est certainement ce que l'on souhaite pour MHM.

Mais verdir une ville, ça ne se fait pas seul. Pour nous, **la mobilisation de la population et la collaboration avec les milieux communautaire et d'affaires sont essentielles à la réussite de ce grand objectif**. En plus d'encourager les citoyens et les citoyennes à s'impliquer dans nos projets et à verdir leur milieu, nous souhaitons poursuivre nos efforts pour développer des partenariats avec les organismes, les institutions et les entreprises du territoire, favorisant ainsi la mise en place de projets verts sur le domaine privé.

Et n'oublions pas les différentes équipes de l'arrondissement qui, tout au long de l'année, ont donné leur 100 % pour concrétiser notre ambitieux Plan d'action en verdissement 2021. Quelle fierté que de voir maintenant **toutes les branches de l'arrondissement concernées par les questions de verdissement et de transition écologique!** Pensons, par exemple, aux modifications réglementaires effectuées par la Division de l'urbanisme, à la mise en place d'une grainothèque par la Division de la culture

et des bibliothèques ou encore à la conception d'aménagements résilients par la Division des études techniques. Sur ce point, il importe aussi de reconnaître **l'inestimable contribution de notre équipe des parcs et de l'horticulture**, qui assure l'entretien, les plantations variées, de même que le développement de projets de verdissement créatifs et mobilisateurs.

Enfin, soulignons qu'avec l'adoption du premier volet du **Plan local de transition écologique 2022-2030 de MHM**, l'année 2021 aura aussi été marquée par un engagement fort de l'arrondissement à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Intégrant **le développement et la protection de la forêt urbaine dans sa vision**, cette démarche représente la promesse de poursuivre nos efforts pour faire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve un arrondissement plus vert.



Serge Villandré





TABLE DES MATIÈRES

1. RESSOURCES DÉDIÉES AU VERDISSEMENT ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	5	Assomption Sud—Longue—Pointe	24
		Verdissement à l'honneur	24
		La place Rougemont à l'image des résidents	25
		Concertation Assomption Sud—Longue—Pointe	25
2. NOS RÉALISATIONS COMMUNES	7	Moins de tonte, plus de biodiversité:	
LES PROJETS ANNUELS	8	gestion différencié des espaces verts	26
Plantation d'arbres	8	Gestion des eaux de pluie au parc Honoré-Mercier	26
Sur le domaine public	9	Les jardins d'Orléans complétés	27
Sur le domaine privé	11	Réalisation de la 2 ^e phase de la halte Bellerive	28
Abattage d'arbres	12	Adoption du Plan directeur des parcs	
Campagne d'embellissement et de verdissement	12	et des espaces verts	28
Aménagement estival de nos rues et ruelles	13		
Saillies, banquettes et terre-pleins	14		
Production locale de végétaux	15		
Ruelles vertes	16		
LES PROJETS PHARES	17	3. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN FAVEUR DU VERDISSEMENT	29
Agriculture urbaine	17	Première série de modifications réglementaires	29
Création des deux premiers vergers urbains de MHM	17	Deuxième série de modifications réglementaires	31
Agrandissement du jardin communautaire Dupéré	17	Principales modifications favorisant le verdissement	
Mise sur pied d'une grainothèque	18	et la plantation d'arbres	32
Projets de déminéralisation	19	Principales modifications favorisant l'agriculture urbaine	33
Retrait massif d'asphalte sur la rue de Ville-Marie	19	Protection du boisé Vimont par une modification	
Le parcours « Bio Diverse Cité »	19	de zonage	34
Construction de saillies drainantes	20		
La rue de Marseille encore plus verte	20		
Mise en valeur des boisés	21	4. PLUS SUR LE VERDISSEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	35
Plantation massive et collective au parc Félix-Leclerc	21		
Boisé Jean-Milot, un joyau à préserver et à naturaliser	22		
Boisé du parc Francesca-Cabrini : collecte d'information			
et mobilisation	23		
Lutte contre le neprun au parc Thomas-Chapais	23		

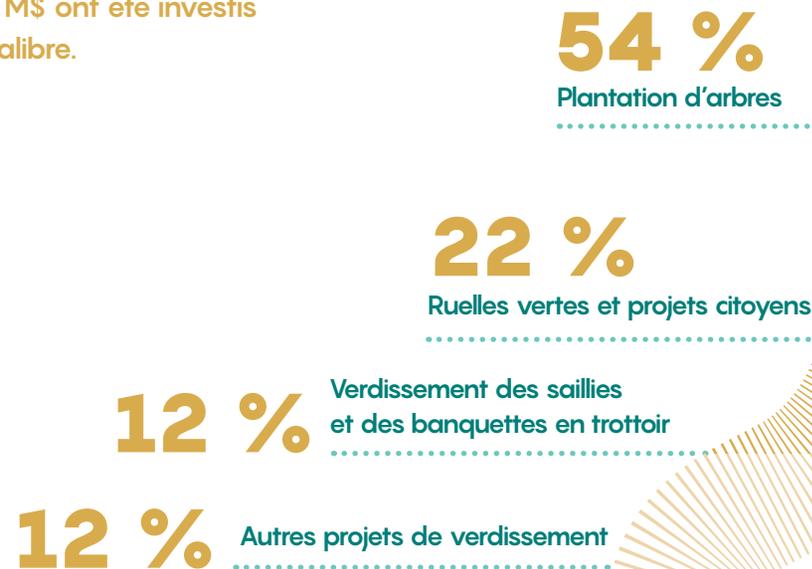


1. RESSOURCES DÉDIÉES AU VERDISSEMENT ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

UN INVESTISSEMENT RENOUELÉ

Plus de **2 millions de dollars (M\$)** ont été investis par l'arrondissement dans la mise en œuvre du **Plan d'action en verdissement 2021**, sans compter l'ensemble des investissements en ressources humaines qui permettent de concrétiser les projets sur le terrain. Afin de redresser le déficit vert de l'arrondissement, **1,1 M\$** ont été investis dans la plantation d'arbres de gros calibre.

2M\$



LE RÉFLEXE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

De nombreux employés et employées de l'arrondissement travaillent à la réalisation de projets de verdissement favorisant la transition écologique. La Division des parcs et de l'horticulture joue sans contredit un rôle de premier plan en s'occupant de la planification, de la plantation d'arbres et d'autres végétaux, ainsi que de l'entretien des espaces verts publics. Les employés et employées des autres divisions et directions sont aussi amenés à intégrer la notion de verdissement dans leurs projets. Par exemple, lors de la reconstruction de rues, des fosses de plantation sont ajoutées lorsque cela est possible. Les conseillers et conseillères en aménagement incitent les promoteurs

privés à bonifier leurs projets avec plus d'espaces verts. Un réflexe de transition écologique est nettement en train de se développer à l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (MHM).

Par ailleurs, MHM a entrepris en 2021 une démarche qui mènera à l'adoption d'un plan local de transition écologique. Parallèlement à cette démarche, en collaboration avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience et le Laboratoire de l'innovation urbaine de Montréal, MHM a formé une centaine de cols bleus à la transition écologique.



Des employés et employées de l'équipe de verdissement terminant une plantation d'arbre sur la rue Guybourg.

2. NOS RÉALISATIONS COMMUNES

En 2021, l'arrondissement a été très ambitieux. Un nombre record d'arbres a été planté grâce au dévouement de ses équipes, de ses partenaires et de groupes de citoyens et citoyennes mobilisés.

Le verdissement et la déminéralisation du territoire sont des mesures d'adaptation efficaces pour faire face aux changements climatiques. Les bénéfices sur la qualité de vie de la population ont été regroupés en sept catégories. Pour chacun des projets, des pastilles indiquent un ou plusieurs bénéfices parmi ceux-ci :

-  Réduction des îlots de chaleur urbains, diminution des températures d'air moyennes et création d'îlots de fraîcheur
-  Protection de la biodiversité, protection et restauration des habitats de la faune, comme ceux des oiseaux et des pollinisateurs
-  Amélioration de la qualité de l'air par la réduction des gaz à effet de serre et des polluants
-  Amélioration de la qualité de vie, réduction des bruits et des odeurs, sensibilisation de la population à la transition écologique et à la contemplation
-  Amélioration du drainage des eaux de pluie, prévention des inondations et de la surcharge des infrastructures d'égouts lors de fortes pluies
-  Réduction des coûts de climatisation et de chauffage, augmentation de l'attractivité des milieux de vie et implantation de l'économie verte
-  Amélioration de l'accès aux fruits et légumes frais et locaux

De plus, pour illustrer la force du milieu qui a rendu possibles ces réalisations, les partenaires impliqués sont nommés pour chaque projet :

-  Citoyens et citoyennes
-  Organismes partenaires et comités citoyens
-  Entreprises, industries et institutions
-  Équipes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
-  Ville de Montréal
-  Gouvernement du Québec

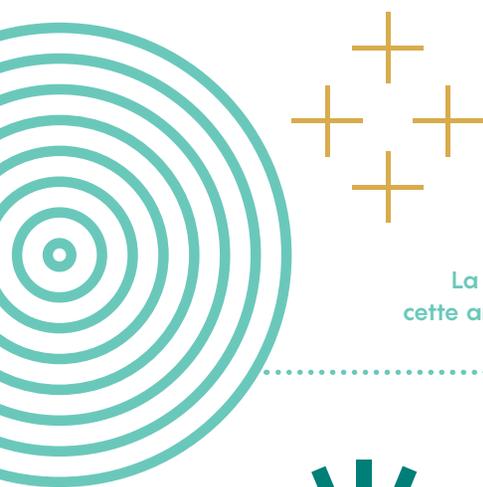




LES PROJETS ANNUELS

PLANTATION D'ARBRES

En 2021, 7 855 arbres ont été plantés dans MHM par les équipes de l'arrondissement, les partenaires et la population, sans oublier les entreprises, les institutions et les industries.



La jauge Letourneau, où ont été stockés cette année les nombreux arbres en attente d'être plantés sur le domaine public.



Ce nombre comprend :

- **2 191** arbres plantés sur le domaine public, soit :
 - **1 032** arbres plantés par les équipes de MHM;
 - **686** arbres plantés dans le cadre du Plan d'action canopée de la Ville de Montréal;
 - **48** arbres plantés par l'intermédiaire d'un contrat;
 - **75** arbres plantés par le Comité de surveillance Louis-Riel;
 - **200** arbres plantés au parc Félix-Leclerc avec l'aide de citoyens et de citoyennes;
 - **150** arbres plantés au parc Honoré-Mercier grâce à la Soverdi et au Port de Montréal;
- **5 664** arbres plantés sur les terrains privés, soit :
 - **5 103** arbres plantés par les entreprises et institutions;
 - **424** arbres plantés par des citoyens et des citoyennes dans le cadre du programme Un arbre pour mon quartier;
 - **137** arbres plantés par des citoyens et des citoyennes à la suite d'un abattage d'arbre.

1 766
 arbres ont été plantés par MHM et la Ville cette année. **C'est près de trois fois plus qu'en 2019!**



SUR LE DOMAINE PUBLIC

80% des arbres plantés sur le domaine public sont de gros calibre, soit **1 753 arbres**. Parmi ces plantations, **321** ont été faites dans des fosses en trottoir, une priorité pour l'arrondissement qui souhaite combler les fosses vacantes.

Journée de plantation d'arbres sur la rue Guybourg, dans le secteur Assomption Sud—Longue-Pointe.



VIVE LA BIODIVERSITÉ!

La biodiversité du territoire a été enrichie par la plantation de **119 essences minutieusement sélectionnées, incluant 18 essences de conifères**, ce qui augmente la résilience de la forêt urbaine face aux maladies et ravageurs potentiels. Parmi ces essences, quelques-unes se trouvent plus rarement à Montréal :

- Le platane d'Amérique (**Platanus occidentalis**), à voir face à l'école Sainte-Louise-de-Marillac
- Le tupélo noir (**Nyssa sylvatica**), à voir au parc Ovila-Pelletier;
- L'ostryer de Virginie (**Ostrya virginiana**), à voir au parc Lalancette;
- L'arbre à gomme (**Eucommia ulmoides**), à voir dans les parcs Ovila-Pelletier et Morgan;
- La pruche du Canada (**Tsuga canadensis**), à voir au parc Théodore.

Bénéfices

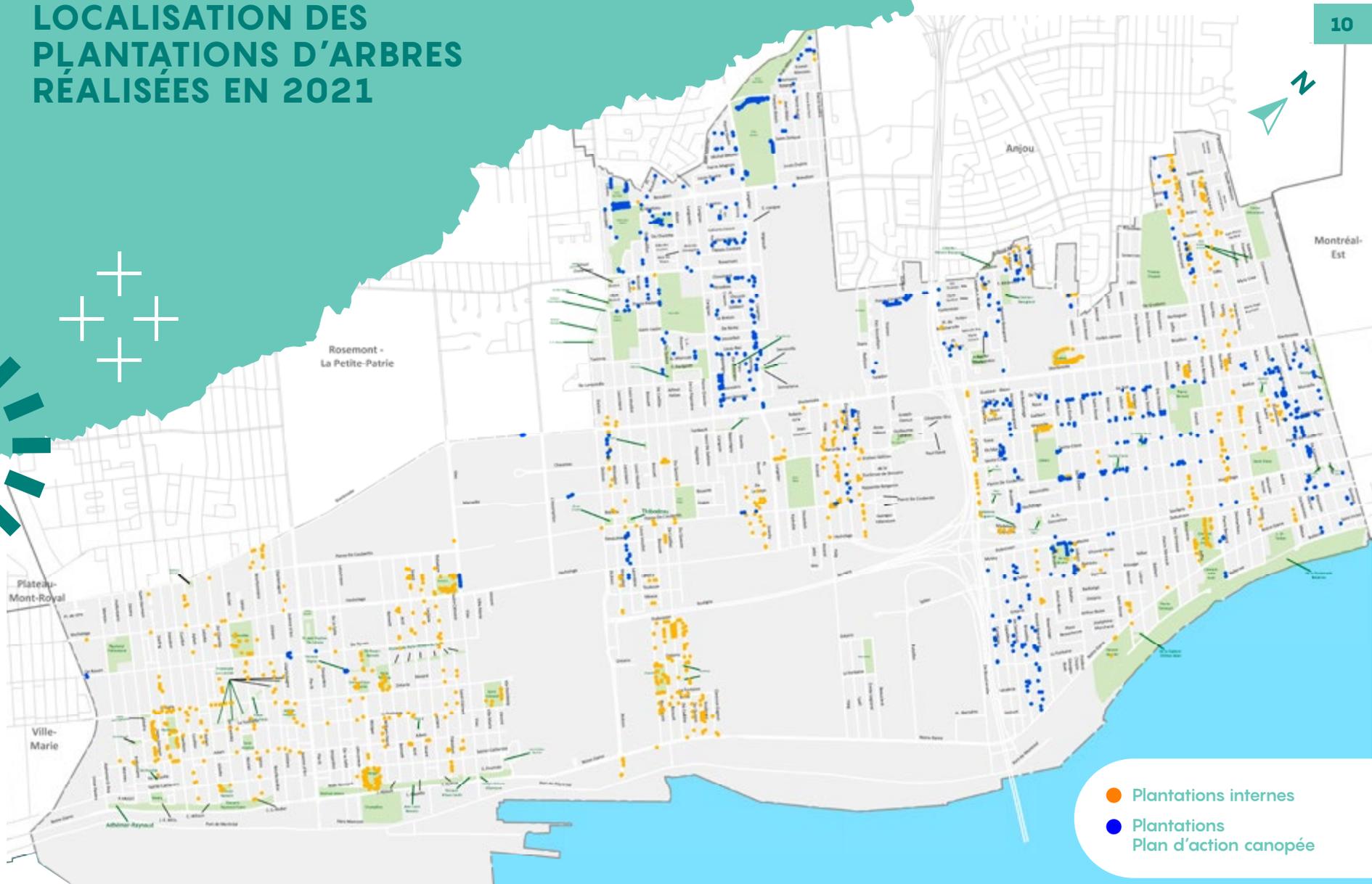


Une réalisation de



Organismes impliqués : Comité de surveillance Louis-Riel, Soverdi

LOCALISATION DES PLANTATIONS D'ARBRES RÉALISÉES EN 2021



- Plantations internes
- Plantations Plan d'action canopée



SUR LE DOMAINE PRIVÉ

UN ARBRE POUR MON QUARTIER

Grâce à une subvention de la Ville de Montréal, la population peut acheter des arbres à petits prix (25 \$ pour un arbre régulier). En 2021, **424 arbres** ont ainsi été achetés par des citoyens et citoyennes de MHM pour embellir leur terrain privé. De plus, ces propriétaires ont pu bénéficier d'un service de plantation et de livraison d'arbres par l'Éco-quartier MHM.

Environ huit ans de croissance sont nécessaires pour générer un arbre de gros calibre. Pour qu'un arbre soit considéré comme étant de gros calibre, son tronc doit avoir un diamètre de plus de 40 mm, selon les standards de la Ville.



ENTREPRISES, INSTITUTIONS ET INDUSTRIES

Plusieurs entreprises, institutions et industries situées dans MHM assurent la plantation d'arbres sur leur terrain en s'associant avec la Soverdi. Grâce à un partenariat avec la Ville de Montréal, la Soverdi offre des prix très attrayants aux entreprises, ce qui contribue à enrichir la forêt urbaine. Des forfaits clés en main sont offerts, comprenant la visite d'un ou d'une architecte paysagiste, la plantation des arbres et un service d'entretien des arbres. Au total, 5253 arbres ont été plantés, et ce, majoritairement par la Soverdi. Le tiers des arbres plantés sur le domaine privé sont de moyen ou gros calibre. Cinq entreprises ou institutions de l'arrondissement se sont démarquées :

- Carrière Lafarge : 3 000 arbres de petit calibre;
- Base militaire Longue-Pointe : 1 300 arbres (423 de petit calibre et 877 de moyen calibre);
- Entrepôt SAQ : 189 arbres (59 de petit calibre; 130 de moyen ou gros calibre);
- Port de Montréal : 312 arbres de moyen ou gros calibre (plantés au parc Honoré-Mercier et sur les terrains du Port de Montréal);
- Repos Saint-François d'Assise : 109 arbres de gros calibre.

Bénéfices



Partenaires



Organismes impliqués : Éco-quartier MHM | Le Regroupement des éco-quartiers Soverdi



ABATTAGE D'ARBRES

En 2021, **902 arbres** ont été abattus par l'arrondissement ou par un propriétaire privé.

Sur le domaine public, **710 arbres** ont été abattus en raison d'une maladie irréversible, de travaux majeurs ou de risque pour la sécurité de la population.

Conformément à l'article 381.1 du Règlement d'urbanisme, certaines raisons autorisent un propriétaire privé à abattre un arbre.

En voici quelques-unes :

- L'arbre est mort ou plus de 50 % de ses branches sont mortes;
- L'étude d'un expert en arboriculture établit que l'arbre subit une situation irréversible, causée par une maladie ou un insecte;
- L'étude d'un expert en arboriculture établit que le système racinaire de l'arbre subira des dommages anticipés en raison de travaux projetés, à la condition que l'arbre soit situé à moins de trois mètres d'un mur de fondation et de ses saillies ou de l'aire d'implantation d'un mur de soutènement.

Sur les terrains privés, **192 arbres** ont donc été abattus.

Des bénévoles distribuant des végétaux au parc Lalancette, le 29 mai dernier.



CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT ET DE VERDISSEMENT

Le 29 mai, l'arrondissement a tenu sa traditionnelle distribution de végétaux, en collaboration avec l'Éco-quartier MHM. L'opération a permis à **1 650 citoyens et citoyennes** et à **130 groupes** de se procurer gratuitement quelques-uns des **90 000 végétaux** alors mis à leur disposition.

Le 14^e concours Embellissons Mercier–Hochelaga–Maisonneuve a suscité la participation de **230 personnes et organisations** dans l'une ou l'autre des cinq catégories suivantes : balcons et terrasses, carrés d'arbre, commerces et institutions, parterres avant, ainsi que HLM et coops.

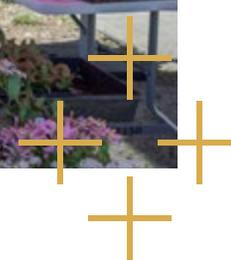
Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : Éco-quartier MHM



AMÉNAGEMENT ESTIVAL DES RUES ET DES RUELLES

En 2021, l'embellissement des quartiers a battu des records! Les aménagements suivants ont égayé les rues et les ruelles :

- **188 carrés d'arbre** adoptés et entretenus par **175 citoyens et citoyennes**;
- **115 carrés d'arbre sur les artères commerciales**, verdifiés et entretenus par Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YAM), en collaboration avec l'Association des commerçants de Tétreaultville et la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonnette (35 sur la rue Hochelaga et 80 sur la rue Sainte-Catherine);
- **10 fosses inactives** verdifiées et entretenues par YAM, qui a aussi bonifié les 36 autres fosses précédemment verdifiées;

- **12 plates-bandes** au Centre Pierre-Charbonneau, au square Dézéry, à la maison de la culture Mercier et sur la rue Sherbrooke, devant le stade olympique;
- **931 bacs et pots fleuris** :
 - 406 bacs et pots réalisés par les jardiniers et jardinières passionnés de MHM avec 22 405 plants d'annuelles;
 - 430 pots colorés et bacs à fleurs de la rue Ontario, dans le cadre de la piétonnisation estivale, conçus et réalisés par NIPpaysage, Pouce-Vert et YAM;
 - 75 jardinières comprises dans le projet d'aménagement «Les Balcons bleus de Tétreaultville», une initiative qui vise à dynamiser la rue Hochelaga, conçue et réalisée par Castor et Pollux et l'Association des commerçants de Tétreaultville;
 - 20 pots de plantation installés sur la rue Beauclerk, dans le cadre du projet «L'Archipel des Méduses», conçu et réalisé par Conscience urbaine, Collectif Escargo et Matane Productions.

Les fosses de plantation inactives sont des carrés d'arbre qui ne peuvent plus accueillir d'arbre en raison d'obstacles souterrains et qui enjolivent les rues avec des végétaux.

Quelques-uns des 400 pots qui ont coloré la portion piétonne de la rue Ontario cette année.



Notons aussi les efforts déployés en 2021 pour embellir la portion du Réseau express vélo qui emprunte l'av. Souigny ainsi que les rues Ontario et Sainte-Catherine. La Brigade verte, une initiative menée en collaboration avec Dopamine, a pour sa part permis à 16 brigadiers et brigadières de maintenir la rue Sainte-Catherine propre et accueillante.

Bénéfices



Une réalisation de



Organismes impliqués : YAM | SDC Hochelaga-Maisonnette | Association des commerçants de Tétreaultville | Dopamine

SAILLIES, BANQUETTES ET TERRE-PLEINS

Cette année, **113 fosses en saillie** construites en 2020 ont été verdies. Près de **6 000 vivaces et arbustes** ont été plantés, de même que plusieurs arbres, lorsque cela était possible. Les élèves et le personnel des écoles Philippe-Labarre, Sainte-Louise-de-Marillac et Saint-François-d'Assise, dont les abords ont fait l'objet de travaux de sécurisation en 2020, peuvent maintenant profiter de nouveaux aménagements verts et sécuritaires.

De plus, **467 fosses, majoritairement situées en saillies de trottoir**, ont été entretenues afin que les végétaux puissent bien s'implanter et s'épanouir. Quelques banquettes en trottoir ont eu droit à un couvre-sol plus écologique, composé de graminées et de trèfles. Efficace, peu coûteuse et générant peu d'entretien, cette méthode sera réutilisée pour d'autres fosses à verdir dans les prochaines années. Dans le secteur très minéralisé de la rue Dickson, entre l'autoroute Souigny et la rue Notre-Dame Est, **5 terre-pleins ainsi que le long bac central ont aussi été verdis.**

Bénéfices

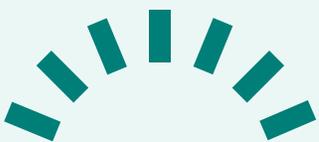


Une réalisation de



Le terre-plein de la rue Dickson affiche maintenant de magnifiques couleurs.

Les abords de l'école Saint-François-d'Assise ont été réaménagés en 2020, puis verdis en 2021.



PRODUCTION LOCALE DE VÉGÉTAUX

Produire des végétaux localement pour verdier l'arrondissement : voilà l'un des objectifs que s'est donnés l'organisme Sentier Urbain. Lieux d'apprentissage et de production, les jardins Monsabré et Agriculture urbaine (rue Préfontaine) fournissent des végétaux, des fruits et des légumes frais aux organisations, de même qu'aux citoyens et citoyennes.

Un total de **1 648 végétaux** ont été produits et distribués. De plus, **283 plantes potagères** ont été plantées dans divers secteurs de MHM et plus de **135 kg de fruits et légumes frais** ont été cultivés et distribués gratuitement à des organisations de l'arrondissement. Sur le territoire, 35 organismes et regroupements citoyens ont bénéficié des interventions de Sentier Urbain.

Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : Sentier Urbain



Les magnifiques végétaux du jardin Monsabré.

RUELLES VERTES

Les ruelles vertes sont bien ancrées dans la vie de plusieurs familles montréalaises. MHM est fier de posséder quelques-unes des plus belles ruelles vertes de Montréal. Ces initiatives citoyennes sont réalisées par l'arrondissement, en collaboration avec l'Éco-quartier MHM. L'arrondissement coordonne la réalisation des projets en déminéralisant des sections de ruelles et en sélectionnant des végétaux pour favoriser la biodiversité.

En 2021, **5 nouvelles ruelles vertes** ont été aménagées. Les ruelles vertes de 2020 ont été finalisées par les derniers aménagements et la plantation des végétaux. Maintenant, 3 ruelles sont traversées par un sentier agrémenté d'une pergola ou d'un banc en bois de frêne récupéré, offrant ainsi une expérience piétonne très agréable. Cette année, une attention a été portée à l'utilisation de plantes indigènes et comestibles.

À la demande de citoyens et citoyennes engagés, l'arrondissement a testé cette année un nouveau programme qui permet de consolider et bonifier les ruelles vertes existantes. Les **ruelles vertes Germain-Dézéry et Ohaha** ont donc bénéficié d'une cure de rajeunissement.

Au total, **4 200 végétaux** et **15 arbres** ont été plantés dans les ruelles vertes cette année. Près de **200 m² d'asphalte et de béton** ont aussi été retirés.



De magnifiques pergolas marquent désormais l'entrée de deux ruelles vertes du secteur de Maisonneuve.

Bénéfices



Une réalisation de



Organismes impliqués : Éco-quartier MHM | Comités de ruelle verte



LES PROJETS PHARES

Les projets phares sont des réalisations ponctuelles ou des projets que l'arrondissement souhaite mettre en lumière pour leur caractère innovateur ou unique.

AGRICULTURE URBAINE

CRÉATION DES 2 PREMIERS VERGERS URBAINS DE MHM

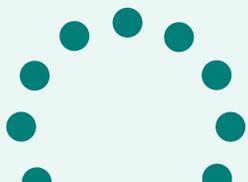
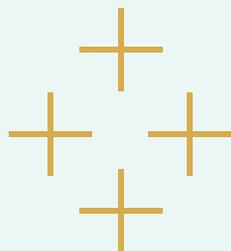
Au parc Clément-Jetté, **23 arbres fruitiers**, de même que **plusieurs petits arbustes fruitiers et plantes grimpantes à petits fruits**, ont été plantés. À terme, l'objectif est que cette verdure grimpante et nourricière recouvre la clôture encerclant le jardin.

Au parc Dupéré, **11 arbres fruitiers** et plus de **30 autres arbres** ont aussi été plantés.

Bénéfices



Une réalisation de



AGRANDISSEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DUPÉRÉ



Quelques-uns des jardinets et des bacs surélevés qui ont été ajoutés au jardin Dupéré.

Au parc Dupéré, **51 nouveaux jardinets** - dont **5 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite** - ont été ajoutés dans le cadre d'importants travaux réalisés pendant l'été. Au total, 173 jardinets sont offerts aux citoyens et citoyennes qui souhaitent cultiver des fruits, des légumes et des fines herbes.

Bénéfices



Une réalisation de



MISE SUR PIED D'UNE GRAINOTHÈQUE



Une
première
dans MHM!

Le concept d'une grainothèque est simple : on visite la bibliothèque pour s'approvisionner en semences, on les plante et on rapporte ensuite les semences récoltées de cette culture à la grainothèque afin que d'autres en profitent. Un des objectifs est de faire découvrir des plantes ancestrales qui sont menacées de disparition par l'industrie agroalimentaire.

La bibliothèque Maisonneuve a fait l'achat de **1 489 enveloppes de semences** en 2021. Alors que 26 personnes ont fait des dons totalisant 278 enveloppes de semences, **186 autres ont « emprunté » 719 enveloppes**. MHM est fier de cette initiative qui s'est avérée un succès dès sa première année d'implantation.

Toute personne détenant une carte d'abonné valide des bibliothèques de Montréal peut emprunter jusqu'à cinq enveloppes de semences par année.

Quelques exemples de semences de la collection d'automne :

- Chou frisé Red Ursa
- Épinard Giant Winter
- Mesclun de crucifères de base
- Moutarde Dragon Tongue
- Navet Petrowski

Bénéfices



Une réalisation de



LES PROJETS DE DÉMINÉRALISATION

Déminéraliser un espace consiste à retirer l'asphalte ou le béton du sol pour créer un espace de verdure. Deux objectifs sont visés par ce genre d'intervention : réduire les îlots de chaleur et mieux gérer les eaux de pluie.

3 357 m²

de surface
minéralisée
ont été retirés
cette année!

RETRAIT MASSIF D'ASPHALTE SUR LA RUE DE VILLE-MARIE

Une soixantaine de personnes se sont réunies, le 29 mai dernier, pour déminéraliser environ **700 m²** de la rue de Ville-Marie. Cet effort collectif a permis de retirer l'asphalte entre le trottoir et la rue afin de créer de grandes banquettes pouvant accueillir de nombreux végétaux. À l'aide de pioches, de pelles et de marteaux-piqueurs, ces gens ont travaillé fort pour verdier leur rue et la rendre plus résiliente.

Des employés et employées de l'arrondissement ont ensuite ramassé l'asphalte, nettoyé la rue et déposé de la terre et du paillis en vue de la plantation des végétaux par les citoyens et les citoyennes.

Bénéfices



Une réalisation de



LE PARCOURS « BIO DIVERSE CITÉ »

19



La capsule « Retour à la vie », portant sur la déminéralisation.

Pourquoi ne pas allier déminéralisation et sensibilisation? C'est ce qui a été fait sur le boulevard Pierre-Bernard, entre les parcs Thomas-Chapais et de la Promenade-Bellerive. En invitant à lire les différentes capsules d'information au sol, le parcours « Bio Diverse Cité » a permis aux promeneurs et promeneuses d'en apprendre davantage sur la biodiversité urbaine, de même que sur les meilleures façons de la protéger.

Toujours sur le boulevard Pierre-Bernard, **725 m²** ont été déminéralisés en allongeant les fosses de plantation existantes, entre les rues Hochelaga et de Marseille. Des semences de pré fleuri ont aussi été distribuées.

Bénéfices



Une réalisation de



CONSTRUCTION DE SAILLIES DRAINANTES



Une
première
dans MHM!

Une toute nouvelle saillie drainante, située près de l'école Armand-Lavergne.

Depuis quelques années déjà, la très grande majorité des nouvelles saillies de trottoir sont végétalisées, à moins d'un obstacle souterrain. Ces saillies répondent à trois objectifs : sécuriser les passages piétons, réduire les îlots de chaleur et verdir les milieux de vie.

La saillie végétalisée drainante possède trois autres avantages : elle réduit les volumes d'eau dirigés vers les réseaux d'égouts, améliore la qualité des eaux rejetées et diminue les coûts d'aménagement en évitant de déplacer la bouche du puisard. Cette année, **26 saillies drainantes** ont été construites, ce qui a permis de déminéraliser **1 395 m²**. Elles sont situées aux abords des écoles Saint-Justin, Armand-Lavergne et Saint-Clément.

Bénéfices



Une réalisation de



LA RUE DE MARSEILLE ENCORE PLUS VERTE



Bancs, bacs fleuris, arbres et autres végétaux ponctuent désormais la portion commerciale de la rue de Marseille.

Le tronçon commercial de la rue de Marseille, entre la place Boutet et la rue Desautels, a été grandement embelli depuis 2019. Situé dans un îlot de chaleur, ce tronçon devait devenir plus frais et plus convivial. En partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal et YAM, **7 nouvelles fosses** en arrière-trottoir, **8 arbres** et **2 bancs-bacs** ont été ajoutés au projet, en 2021. Ces bancs-bacs seront entretenus par les commerçants et commerçantes. Au total, ce sont 17 fosses de plantation et 17 arbres qui ont été ajoutés dans les 3 dernières années.

Bénéfices



Une réalisation de



Organismes impliqués : Conseil régional de l'environnement de Montréal | YAM | Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MISE EN VALEUR DES BOISÉS

PLANTATION MASSIVE ET COLLECTIVE AU PARC FÉLIX-LECLERC

Le 2 octobre, 200 arbres de petit calibre ont été plantés par une vingtaine de citoyens et citoyennes. Ceux-ci étaient accompagnés par une équipe de l'arrondissement, de même que par des membres de la coop Arbre-Évolution, mandatée pour coordonner le projet.

Les jardiniers et jardinières de l'arrondissement ont d'abord enlevé des frênes dépérissants et des plantes exotiques envahissantes dans certains secteurs. Puis, ils ont planté des arbres indigènes qui valorisent ces espaces, tout en favorisant une biodiversité bien d'ici.

Bénéfices



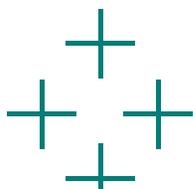
Une réalisation de



Organisme impliqué : Arbre-Évolution



Participants et participantes ont bravé la pluie pour mettre la main à la terre.



BOISÉ JEAN-MILOT, UN JOYAU À PRÉSERVER ET À NATURALISER

En 2021, le Comité de surveillance Louis-Riel (CSLR) a bonifié ses activités de mise en valeur, de préservation et de plantation. Plus de **70 bénévoles** et 8 membres du CSLR ont mis en valeur le marais Molson en plantant **75 arbres** et plus de **1 060 autres végétaux**. Ce projet a comme objectif de limiter l'altération du fonctionnement du milieu humide, d'assurer la continuité écologique et d'augmenter la qualité des habitats et la biodiversité.

En outre, un **bioblitz** a eu lieu le 14 mai, en collaboration avec l'Université de Montréal. L'équipe du CSLR a pu bénéficier de l'expertise des étudiants et étudiantes présents pour acquérir des connaissances sur le boisé.

Une biologiste a également rédigé un rapport sur la biodiversité du marais Molson relatant 19 espèces d'oiseaux et 42 espèces d'insectes. Des recommandations sont proposées afin de préserver cet écosystème unique à MHM.

Le CSLR a continué d'assurer la sécurisation des sentiers pédestres (totalisant 3 km) et le contrôle des plantes envahissantes. Il a également contribué à garder le parc propre en organisant deux corvées de propreté.

Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : Comité de surveillance Louis-Riel

Des membres du CSLR ont à cœur le marais Molson, situé dans le parc du Boisé-Jean-Milot.





Réalisation d'un inventaire floristique, au parc Francesca-Cabrini.

BOISÉ DU PARC FRANCESCA-CABRINI : COLLECTE D'INFORMATION ET MOBILISATION

Le parc Francesca-Cabrini abrite un boisé d'une grande richesse, que l'arrondissement souhaite mieux connaître afin de le protéger adéquatement. À cette fin, le CSLR a réalisé un inventaire floristique du parc Francesca-Cabrini, qui a mis en évidence la présence de **83 espèces végétales**, comprenant **27 espèces d'arbres**, **16 espèces d'arbustes** et **40 espèces d'autres végétaux**. On y trouve **1 109 arbres** de plus de 10 cm de diamètre, 39 arbustes et 140 chicots. Un inventaire réalisé par une biologiste a aussi montré la présence de 32 espèces d'oiseaux dans le boisé.

Toujours grâce au travail du CSLR, un sentier d'une longueur de 310 mètres a été aménagé, des panneaux de signalisation et d'interprétation de la nature ont été installés et 5 nichoirs à oiseaux ont élu domicile dans le boisé. Afin de rendre les lieux accueillants, deux corvées de propreté ayant attiré plusieurs bénévoles ont aussi été organisées, les 1^{er} mai et 30 octobre.

Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : Comité de surveillance Louis-Riel

LUTTE CONTRE LE NERPRUN AU PARC THOMAS-CHAPAIS

Le Comité citoyen du parc Thomas-Chapais, très actif sur le terrain, a coordonné plusieurs opérations pour lutter contre le nerprun. Le nerprun, une plante exotique envahissante, détruit la riche biodiversité des boisés où il s'installe. De nouvelles techniques ont été expérimentées cette année, soit le déracinement de plants, au printemps et à l'automne, et l'annelage accompagné d'un herbicide biologique, en juin. Ces opérations ont permis d'enlever le nerprun sur une superficie de **7 255 m²** du parc.

L'Éco-quartier MHM, en collaboration avec le Comité citoyen du parc Thomas-Chapais, a également organisé une corvée de nettoyage, le 2 mai.

Bénéfices



Une réalisation de



Organismes impliqués : YAM | Comité citoyen du parc Thomas-Chapais





Un employé de MHM prépare un arbre en vue de sa plantation dans le secteur résidentiel de Guybourg.

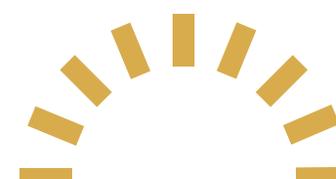
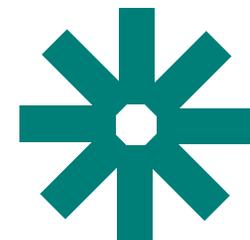
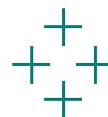
ASSOMPTION SUD—LONGUE-POINTE

Assomption Sud—Longue-Pointe (ASLP) comprend deux secteurs résidentiels (Guybourg et Beauclerk) qui sont enclavés dans une zone industrielle. De nombreux efforts sont mis en place pour verdir ces secteurs.

VERDISSEMENT À L'HONNEUR

Dans le secteur ASLP, **144 arbres** ont été plantés sur le domaine public, grâce aux efforts soutenus des équipes de l'arrondissement. Sur les terrains de la base militaire de Longue-Pointe, de la SAQ et de l'entreprise UAP, **1 521 arbres** ont été plantés par la Soverdi, dont 482 de petit calibre et 1 037 de moyen et gros calibre.

Une partie de la rue Beauclerk, entre les rues Ontario Est et La Fontaine, a pu jouir d'installations éphémères, du 3 juillet au 6 novembre. Le concept « L'Archipel des méduses » rappelait la proximité avec le fleuve. Une vingtaine de pots de végétation ont embelli l'espace tout en proposant des aires de jeux et de détente.



LA PLACE ROUGEMONT, À L'IMAGE DE LA POPULATION

En début d'année, l'arrondissement a sondé la population du secteur de la place Rougemont dans le but de connaître ses souhaits sur la façon d'améliorer ce petit espace dégarni. À la suite d'une rencontre d'échanges, tenue le 9 juin, un projet de verdissement tenant compte des besoins et priorités exprimés par la communauté a été développé.

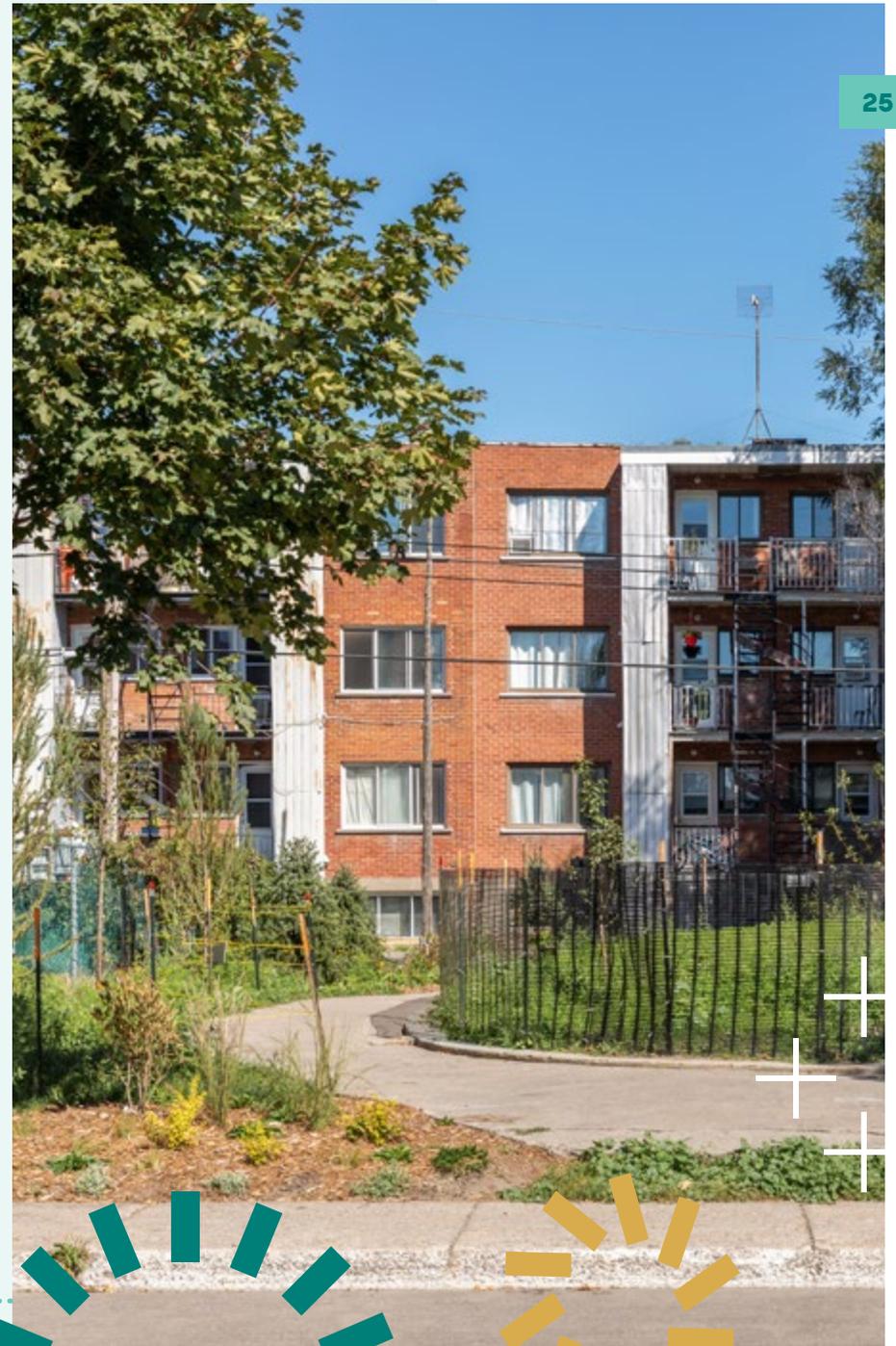
Au cours de l'été, **11 arbres ont été plantés** sur la place Rougemont. De ce nombre, on compte 2 poiriers, 1 cerisier et un amélanchier, qui offriront des fruits comestibles aux gens du secteur. Les plates-bandes comprennent notamment un lilas nain, des bleuetiers, de la rhubarbe et un pré mellifère.

.....

CONCERTATION ASSOMPTION SUD—LONGUE—POINTE

En 2020, Concertation Assomption Sud—Longue—Pointe (ASLP), qui fait place aux différents points de vue des parties prenantes, a vu le jour. L'objectif de cette instance est de concrétiser la vision suivante : favoriser la cohabitation harmonieuse des quartiers résidentiels et des secteurs d'emplois de l'Écoparc industriel de la Grande Prairie. Le verdissement, la plantation d'arbres et l'aménagement durable du territoire sont des enjeux qui sont fréquemment discutés au sein de cette instance. Coordonné par la table de quartier Mercier-Ouest Quartier en santé, le comité de milieu représente la population résidente, les entreprises et les organismes de la société civile.

.....
 Une vague de verdure a soufflé sur la place Rougemont, en 2021.



MOINS DE TONTE, PLUS DE BIODIVERSITÉ : GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

La gestion différenciée consiste à tondre moins souvent le gazon des parcs pour faciliter la croissance d'une flore spontanée, laquelle attire insectes pollinisateurs et oiseaux. Cette méthode de gestion des espaces verts permet également une meilleure résistance à la sécheresse, une diminution importante des températures de surface et une saine compétition avec les plantes envahissantes. En 2021, cette technique a été utilisée, entre autres, dans les parcs Félix-Leclerc, Francesca-Cabrini et Pierre-Bédard. Dans les prochaines années, MHM souhaite continuer cette pratique et l'étendre à de nouvelles zones.

Bénéfices



Une réalisation de



Zone de gestion différenciée, située à l'ouest du parc Félix-Leclerc.

GESTION DES EAUX DE PLUIE AU PARC HONORÉ-MERCIER

Une noue drainante a été construite, dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau skatepark du parc Honoré-Mercier. Pour le moment, cette noue, longue d'environ 100 mètres et large de 10 à 15 mètres, draine les eaux pluviales dirigées depuis le skatepark. En collaboration avec les services centraux de la Ville de Montréal, ce projet sera évalué et suivi de près.

Une
première
dans MHM!

Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques



Le nouveau skatepark du parc Honoré-Mercier.

LES JARDINS D'ORLÉANS COMPLÉTÉS

Les jardins d'Orléans sont nés du désir de saisir l'occasion de verdir un tronçon de rue qui nécessitait d'importants travaux de réfection routière. Le résultat est impressionnant : **29 fosses de plantation, 2 500 végétaux, 5 arbres et 4 bacs pour potager** ont été ajoutés à cette avenue. Dans le but de favoriser la collaboration et l'appropriation du projet par la population résidente, l'arrondissement, avec la collaboration de YAM, a tenu une activité participative de plantation, le 12 juin. Cette activité a été une belle occasion de tisser des liens entre la population, YAM et le personnel de l'arrondissement tout en plantant 700 végétaux. Un comité citoyen a été créé pour assurer le suivi du projet.

Bénéfices



Une réalisation de



Organisme impliqué : YAM

Une employée de YAM et une résidente à l'œuvre, sur l'avenue d'Orléans.



RÉALISATION DE LA 2^e PHASE DE LA HALTE BELLERIVE

Le projet de la halte Bellerive vise à transformer une portion de la rue du même nom en espace public rassembleur et attrayant. Le tronçon situé entre les rues Baldwin et Des Ormeaux a donc accueilli en 2020 et 2021 une structure temporaire permettant d’admirer le fleuve, tout en rendant possible la vente de produits locaux. Pour cette deuxième année, sept marchands et huit artistes ou groupes se sont partagés l’espace, du 3 juillet au 21 août.

En matière de verdissement, **26 bacs à fleurs** ont été installés et **une zone gazonnée a été ensemencée** avec un mélange composé de plusieurs espèces indigènes tolérant bien la sécheresse.

Le projet a été réalisé dans le cadre du Programme d’implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

Bénéfices



Une réalisation de



Organismes impliqués : Société d’animation de la Promenade Bellerive et Pépinière | Espaces Collectifs



La halte Bellerive de Mercier-Est.

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Au mois de février, le **Plan directeur des parcs et des espaces verts 2021-2026** a été adopté par le conseil d’arrondissement. Cet outil stratégique guide les investissements et les interventions de l’arrondissement en fonction du portrait actuel des parcs et des équipements disponibles, ainsi que des besoins propres à chacun des trois quartiers de MHM. Afin d’orienter la mise en œuvre de ce plan, une démarche collaborative a été menée à l’été auprès de la population et des partenaires : **769 personnes** ont répondu au sondage et **39** ont assisté à des ateliers, ce qui démontre un très grand intérêt des citoyens et des citoyennes envers leurs parcs.



3. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN FAVEUR DU VERDISSEMENT

Pour assurer un développement durable du territoire et faire de la lutte contre les changements climatiques une priorité, le Règlement d'urbanisme de MHM a évolué de manière à favoriser la transition écologique.

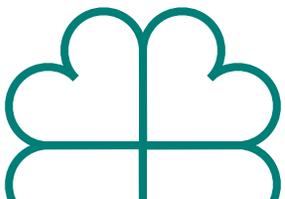
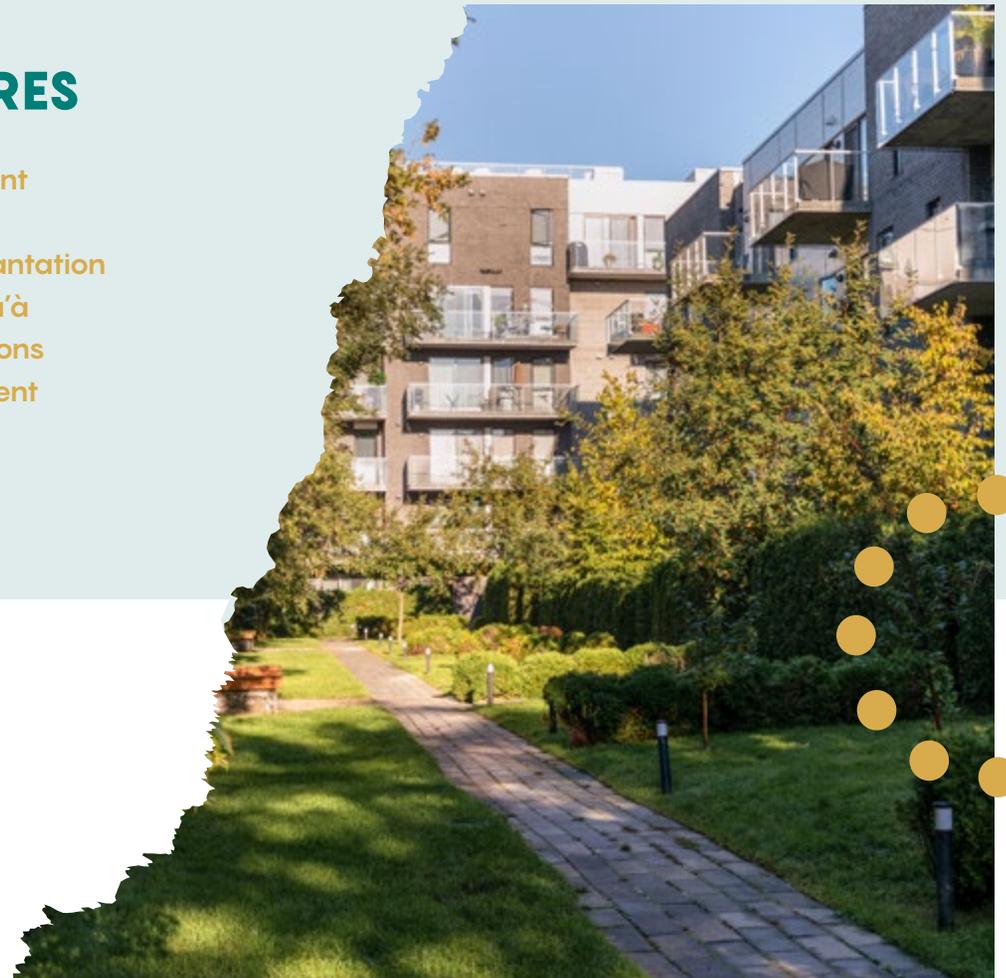
PREMIÈRE SÉRIE DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En mars 2021, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette a été modifié afin d'introduire certaines dispositions relatives au taux d'implantation des bâtiments, au stationnement, au verdissement ainsi qu'à la plantation et à l'abattage d'un arbre. Voici les modifications apportées qui auront des impacts positifs sur le verdissement du territoire.

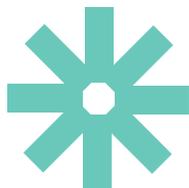
Bénéfices



Une réalisation de



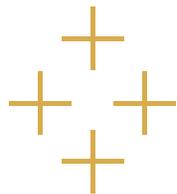
ARTICLE	RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE	IMPACTS SUR LE TERRITOIRE
ARTICLES 120.50 ET 561	Réduire le nombre maximal d'unités de stationnement autorisées dans la famille habitation.	Moins de stationnements signifie plus d'espace disponible pour le verdissement.
ARTICLE 381	Autoriser l'abattage d'un arbre situé à moins de 3 mètres de travaux de construction d'une fondation, en exigeant une étude d'un(e) expert(e) en arboriculture.	Comme une étude d'un(e) expert(e) en arboriculture est maintenant exigée, un plus grand nombre d'arbres pourra être conservé.
ARTICLE 384	Augmenter le nombre minimal d'arbres à planter pour passer de 1 arbre par 200 m ² de terrain non construit à : <ul style="list-style-type: none"> • 1 arbre par 50 m² de terrain non construit pour tous les usages de la famille habitation; • 1 arbre par 100 m² de terrain non construit pour les autres usages. 	Quatre fois plus d'arbres seront exigés pour les nouvelles constructions ou les agrandissements de la famille habitation. Deux fois plus d'arbres seront exigés pour les nouvelles constructions ou les agrandissements des secteurs commercial, industriel et institutionnel.
ARTICLE 387.2.1	Exiger un pourcentage en verdissement minimal de 25 % de la superficie du terrain, au lieu de 22 %. Ce pourcentage minimal varie en fonction du taux d'implantation maximal prescrit pour la zone : <ul style="list-style-type: none"> • Inférieur ou égal à 50 % → 35 % de verdissement; • Supérieur à 50 % et inférieur à 70 % → 30 % de verdissement; • Égal ou supérieur à 70 % → 25 % de verdissement. 	Le verdissement augmentera sur les terrains privés.



DEUXIÈME SÉRIE DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En septembre, la transition écologique était à l'honneur dans MHM! En plus de l'adoption du premier volet du Plan local de transition écologique 2022-2030 de l'arrondissement, une autre série de modifications réglementaires a été entérinée. Celle-ci vise notamment à favoriser l'aménagement de toitures végétalisées, à promouvoir le verdissement et à permettre le déploiement de projets d'agriculture urbaine.

Bénéfices



PRINCIPALES MODIFICATIONS FAVORISANT LE VERDISSEMENT ET LA PLANTATION D'ARBRES

ARTICLE	RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE	IMPACTS SUR LE TERRITOIRE
ANNEXE A.3	Dans les zones 0249, 0385 et 0671 de l'Écoparc industriel de la Grande Prairie, diminuer le taux d'implantation maximal de 70 % à 50 %.	Si l'occupation au sol est moins grande, le taux de verdissement au sol sera plus élevé.
ARTICLE 88.1	Exiger que le revêtement soit de couleur blanche ou végétalisé pour toute réfection de toit plat.	La couleur blanche du toit permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains.
ARTICLE 384	<p>Exiger l'aménagement d'un toit végétalisé pour certains nouveaux bâtiments et agrandissements (construction incombustible, 3 étages et plus, 2 000 m² et plus de superficie de plancher).</p> <p>le pourcentage minimal du toit qui doit être végétalisé dépend de la superficie de plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 2 000 m² à 4 999 m² → 20 %; • De 5 000 m² à 9 999 m² → 30 %; • De 10 000 m² à 14 999 m² → 40 %; • De 15 000 m² à 19 999 m² → 50 %; • 20 000 m² et plus → 60 %. 	Les toits végétalisés permettent de verdir des surfaces bâties qui, dans la très grande majorité des cas, ne le sont pas.
ARTICLE 577.1	Augmenter le dégagement végétalisé minimal exigé au pourtour d'un stationnement (de 1 m à 1,5 m).	Les arbres pourront mieux croître et atteindre leur plein potentiel plus rapidement.
ARTICLE 605	<p>Exiger des dimensions minimales pour les fosses de plantation d'arbres dans les aires de stationnement, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une profondeur minimale de 0,8 m; • un volume de terre minimal de 10 m² par arbre. 	
ARTICLE 563.2	Permettre de réduire le nombre minimum d'unités de stationnement exigé en fournissant des unités de stationnement en autopartage (1 unité en autopartage compte pour 4 unités de stationnement).	Moins d'unités de stationnement signifie plus d'espace disponible pour le verdissement.

PRINCIPALES MODIFICATIONS FAVORISANT L'AGRICULTURE URBAINE

ARTICLE	RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE	IMPACTS SUR LE TERRITOIRE
ANNEXE 132.7 ET 132.8	Autoriser l'usage « culture de végétaux » (agriculture urbaine) sur un terrain non bâti, dans une cour et sur un toit, en secteur industriel et comme usage complémentaire d'un usage « activité communautaire ou socioculturelle », « épicerie », « fleuriste », « restaurant » ou « traiteur ».	Si l'occupation au sol est moins grande, le taux de verdissage au sol sera plus élevé.
ARTICLE 347	Autoriser l'installation de serres sur un toit et, en secteur industriel, dans une cour avant.	Les organisations qui souhaitent réaliser un projet d'agriculture urbaine pourront le faire plus facilement dans MHM, puisque cet usage est maintenant prévu dans la réglementation
ARTICLE 17.1 ET 29.1	Donner la possibilité d'autoriser un usage conditionnel pour augmenter la superficie maximale prescrite de l'usage « culture de végétaux » en secteur où l'habitation est autorisée. Donner la possibilité d'autoriser comme usage complémentaire l'usage « culture de végétaux » pour tout usage commercial.	

Bénéfices



Une réalisation de



PROTECTION DU BOISÉ VIMONT PAR UNE MODIFICATION DE ZONAGE

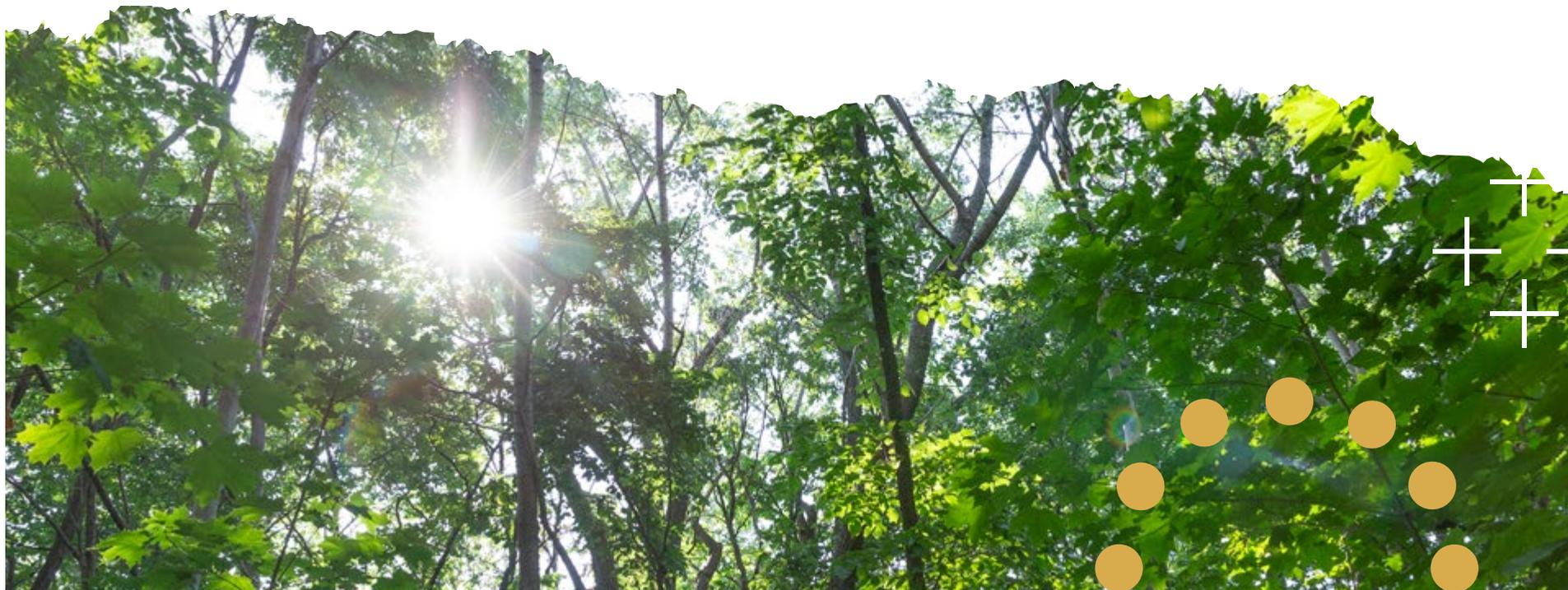
Le boisé Vimont, situé au bout de la rue Adam, près de la rue Sainte-Catherine Est, a été protégé grâce à une modification de la catégorie d'usage. D'une superficie d'environ **16 000 m²**, le boisé appartiendra dorénavant à la catégorie d'usage « milieu naturel ». Étant la propriété du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ce terrain accueille une riche biodiversité et est entretenu par la population du quartier.

En plus de dizaines d'espèces végétales recensées, incluant plusieurs espèces indigènes rares, on y trouve une vingtaine d'espèces d'oiseaux, notamment le dindon sauvage et le faucon émerillon, comme l'a indiqué le Conseil régional de l'environnement de Montréal en 2018.

Bénéfices

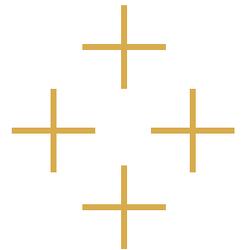


Une réalisation de



4. PLUS SUR LE VERDISSEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 🌱 Vers un Plan local de transition écologique 2022–2030
- 🌱 Plan climat 2020–2030
- 🌱 Montréal 2030 — Plan stratégique
- 🌱 Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord
- 🌱 Vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud—Longue—Pointe
- 🌱 Plan directeur des parcs et des espaces verts 2021–2026
- 🌱 Plan nature et sports



POUR S'IMPLIQUER À MHM

.....

- 🌱 Adopter un carré d'arbre
- 🌱 Aménager une ruelle verte
- 🌱 Planter un arbre pour mon quartier





.....
CRÉDITS PHOTOS :

Mélanie Dusseault

Photographe

Pages : Couverture, 2, 3, 6, 8,
9, 12, 14A, 16, 17, 18, 20, 21, 22,
24, 25, 26B, 27, 28, 29 31.

Louis-Étienne Doré

Photographe

Pages : 14B, 15, 19, 23, 26A, 34.

Stéphanie Lavallée

Photographe

Page: 13.

Roxane Paquet

Photographe

Page: 11.

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 

montreal.ca/mhm

 [arrondissementmhm](https://www.facebook.com/arrondissementmhm)

 [arr_mhm](https://www.instagram.com/arr_mhm)